



HAL
open science

Discrimination

Jean-Marie Seca

► **To cite this version:**

Jean-Marie Seca. Discrimination. Guy Jucquois et Gilles Ferréol (éd.). Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles, Paris, Armand Colin, pp. 94-97, 2003. hal-03011112

HAL Id: hal-03011112

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03011112>

Submitted on 27 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

DISCRIMINATION

Il s'agit ici, en toute logique et en première approximation, de décrire le versant escarpé des pratiques auxquelles donneraient lieu les préjugés et les stéréotypes, notions abordées ailleurs dans cet ouvrage. Mais il n'y a pas de rationalité en ce domaine. La discrimination peut précéder la verbalisation d'un préjugé. Elle peut, parfois, ne pas s'appuyer sur une légitimation : la persécution et la violence ont comme caractéristique de se dérouler dans un brouillard de justifications ou bien dans un entre-deux sociétal et moral, fort bien mis en scène par Kafka dans *Le Procès* ou *Le Château*. Le film de Kubrick, *Orange mécanique*, ou celui de Pasolini, *Salo ou les cent vingt jours de Sodome*, plus marqué politiquement, la décrivent comme aveugle, cruelle, radicale et absurde. Dans les lots des comportements discriminatoires, on doit spécifiquement inclure toutes les formes de menaces ou d'atteintes contre les droits de l'homme. La lecture des manuels de psychologie sociale anglo-américains, canadiens ou européens laisse entrevoir un champ très vaste d'observations. Les rapports sociaux de sexe, d'âge, de religion, les relations entre ethnies, nationalités ou cultures, l'apparence physique, les handicaps mentaux ou corporels sont, en effet, traités avec une égale attention, lors de manipulations expérimentales ou de comptes rendus sur les effets des préjugés. Ajoutons à ce portrait inévitablement incomplet les formes diverses de harcèlement moral ou sexuel, au travail, dans le cadre de relations entre pairs à l'école ou au lycée, mais aussi toutes les inégalités économiques ou cognitives dans et hors de l'entreprise.

La différenciation du marché de l'emploi entre un secteur primaire, composé de salariés relativement privilégiés sur divers plans, et un segment secondaire, comprenant des bénéficiaires de contrats précaires, à faible rémunération et à moindre protection sociale ou syndicale, de même que l'influence de facteurs culturels et socio-historiques sur les inégalités de revenus pour le même type de poste contribuent à renforcer les phénomènes précédemment évoqués (Ferréol et Deubel, 1990, pp. 69-73). Les groupes plus ou moins discriminés peuvent être fort divers : handicapés, femmes accédant à des positions de pouvoir intermédiaires, titulaires de hautes qualifications (docteurs en recherche de reconnaissance professionnelle hors des universités), malades du sida ou du cancer, bravant la longue durée de leur épreuve. Les secteurs où se déroulent les discriminations ne se cantonnent pas au champ économique : l'accès au logement social (Simon, sous la dir. de, 2001), la publicité, les livres scolaires, les soins médicaux...

La mécanique inégalitaire

On a l'habitude, à juste titre, de comprendre les conduites qui sont ici décrites comme renvoyant à des situations d'oppression ou d'injustice dont peuvent être victimes un individu, un groupe, voire un peuple. Tentons cependant de mieux comprendre leur sens en reconstituant la genèse et en analysant l'institutionnalisation des règles et des valeurs fondamentales des sociétés. Dans l'échange matrimonial et par la prohibition de l'inceste, on dispose d'un exemple décrivant la trame et l'origine d'une discrimination acceptée ou normalisée. En tant que point aveugle de l'élaboration des normes, l'inceste et ses formes les plus variées sont considérés presque partout comme une monstruosité ou une aberration. Claude Lévi-Strauss détaille et compare les traditions, les croyances et les pratiques du mariage et de la parenté dans plusieurs dizaines de sociétés et élabore une théorie de la prohibition de la consanguinité qui varie selon les contextes et les modes de régulation (Lévi-Strauss, 1949). L'institution de la « groupalité » ou de l'être en société commence, si l'on peut s'exprimer ainsi, par un interdit, de la même façon que les Tables de la Loi instituent les grands monothéismes ou que les fonctions sacerdotales, guerrières et commerçantes structurent les tripartitions hiérarchiques dans les sociétés indo-européennes (Dumézil ; Dumont). L'avènement de ces règles, justifiant et régulant la différenciation (castes, classes, familles, sectes, groupements divers de tous ordres), semble consubstantiel aux pratiques de discrimination. Est exclu du groupe d'alliance tel membre de telle tribu pour des raisons historiques, religieuses, financières ou politiques (« Il n'est pas des nôtres »). Est perçu comme partenaire pour un échange matrimonial un ensemble donné d'individus, choisis selon des conventions socio-historiquement élaborées. De la même façon, on peut dire qu'est « discriminé » tel ou tel champion sportif, par sa mise en vedettariat et l'adulation singularisante qu'elle suscite. Et l'on sait que les sociétés démocratiques connaissent aussi un certain degré d'homophilie sociale dans les choix tant amicaux que maritaux (Maisonneuve et Lamy, 1993 ; Moser, 1994). Chacun a en tête que les héros pouvaient tout aussi bien être mis à mort que célébrés lors de leur retour de bataille, chez les Grecs ou les Latins. À ce niveau d'analyse, les conduites agressives et violentes résultent de l'application « honnête » de règles normales de fonctionnement de la société et du développement habituel des buts d'une administration. On a appelé ce réflexe mental « argument d'Eichmann » car, lors de son procès en Israël, le tristement célèbre dignitaire nazi avait mis en avant l'idée qu'il n'était qu'un bon serviteur du Reich et qu'il ne se pensait pas « responsable » des ordres qu'il avait « dû » et su donner lors de la programmation de la Solution finale.

Plus spécifiquement, la discrimination peut être une conséquence, non toujours automatique et inévitable, des préjugés et des stéréotypes. Sa nature et ses causes semblent plurifactorielles et

Seca Jean-Marie, « Discrimination », in Gilles Ferréol et Guy Jucquois (éd.), *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*, Paris, Armand Colin, 2003, pp. 94-97.

résulteraient tout autant des conséquences des structures institutionnelles ou sociétales que de représentations ou de schèmes cognitifs. Pour Michael Billig, ces questions « devraient sortir du cadre des considérations purement psychologiques pour conduire à une analyse du pouvoir, en particulier [...] politique ou économique » (Billig, 1984, p. 472). De nombreux spécialistes des relations intergroupes se rallient à cette assertion (Doise, sous la dir. de, 1979). Cela ne signifie pas que l'on nie l'importance des facteurs psychosociologiques ou que les recherches dans ce domaine soient inutiles, bien au contraire. On doit plutôt insister sur la prise en compte des variables politiques, économiques, culturelles ou institutionnelles, dans les enquêtes et lors des expérimentations sur les préjugés (Borillo, sous la dir. de, 2003).

Institutions, réglementations et internationalisation de la lutte contre ce type de pratiques

N'oublions pas l'importance cruciale des approches en termes juridiques et leur impact essentiel sur l'accroissement ou l'affaiblissement des pratiques discriminatoires (Échanges, Santé, Social, 2002). L'adoption de la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*, le 7 décembre 2000, lors du Sommet de Nice, est l'un des derniers moments marquants en la matière (Ferréol, sous la dir. de, 2000).

En France, patrie de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen (1789), inspiratrice par le truchement de René Cassin du texte adopté par les Nations unies (1948), divers organismes sont en charge de l'application de la réglementation entourant la lutte contre la discrimination et le racisme. Le premier d'entre eux est la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme (CNCDH). Par ailleurs, ces phénomènes sont susceptibles de recevoir des traitements complémentaires en étant reformulés positivement (intégration, assimilation, droit d'asile, amélioration des droits sociaux et économiques, politique de redistribution, aides à l'emploi et aux régions défavorisées). Rappelons enfin que, chaque année, est publié un Rapport d'activité de la CNCDH sur *La lutte contre la xénophobie et le racisme* (CNCDH, 2002). Cette Commission a vocation à intervenir pour les questions les plus générales comme les plus particulières concernant les droits de l'homme sur le territoire français. Elle joue aussi un rôle remarquable sur le plan international (avis et conseils au gouvernement, coopération avec les grandes institutions mondiales et les organisations non gouvernementales). Citons également diverses autres structures agissant contre ce fléau : Comité européen pour la prévention de la torture, Cour pénale, Ligue contre le racisme et l'antisémitisme, sans parler des multiples associations humanitaires et caritatives. Signalons enfin l'organisation de la *Troisième Conférence mondiale contre le racisme et les*

discriminations, à Durban, en Afrique du Sud, du 31 août au 8 septembre 2001, où plus de 6 000 ONG furent présentes et 161 pays représentés, dix-huit ans après celle de Genève.

Le phénomène est, en effet, mondial et extrêmement réactif. Il concerne l'ensemble du globe même si peu de pays possèdent un tissu associatif, une culture démocratique, des observatoires et des commissions, alliés à des dispositifs technico-juridiques sophistiqués, permettant de détecter, de traiter et de prévenir les actes et menaces xénophobes ou persécutrices, comme en France, par exemple, en dépit des inévitables améliorations à envisager. On peut certes constater une augmentation des réflexes identitaires en Europe occidentale, à propos des relations avec les minorités et les immigrés, principalement arabo-musulmans. Mais les pays de l'Est de l'Europe et de l'ex-URSS connaissent, on le sait, des problèmes bien plus graves à ce sujet, sans parler des autres pays du monde, dans lesquels les atteintes aux droits de l'homme ne sont pas toujours correctement répertoriées et où elles sont bien plus notables et fréquentes. La question des préjugés contre les Roms, Tziganes, Gitans et autres Bohémiens, peut devenir encore plus préoccupante à l'avenir dans un pays comme la Roumanie (Neculau, 2002), mais il s'agit d'un phénomène plus diffus : des recherches ont d'ailleurs été menées en France sur ce thème à l'université de Perpignan (Mamontoff, 2002) ou au Laboratoire européen de psychologie sociale de la Maison des sciences de l'homme de Paris. Les conduites discriminatoires sont très réactives parce qu'elles dépendent grandement de *l'effet agenda*, c'est-à-dire du modelage de l'opinion publique par les informations mises au premier plan par les grands médias, et de l'influence des grands événements internationaux sur le déclenchement de conduites irrationnelles : le global s'insinue bien plus fortement aujourd'hui dans le local. Le rapport précédemment cité mentionne, par exemple, l'incidence directe des attentats du 11 septembre 2001 à New York ou de l'intensification du conflit israélo-palestinien sur la recrudescence des conduites racistes en 2001 : 68 % des actes violents (autres qu'antisémites : soit 26 sur 38) et 63 % des menaces (103 sur 163 répertoriées) se sont produits entre septembre et décembre de cette année de référence. Il en est de même pour l'antisémitisme : 59 % de ces violences (17 sur 29) et 46 % de ce type de menaces (79 sur 171) sont aussi observés sur les quatre derniers mois de cette même année. Les deux principaux groupes victimes d'une discrimination en France sont les Juifs et les Maghrébins (CNCDH, *op. cit.*).

L'une des dernières remarques, centrale, à faire sur ce sujet malheureusement inépuisable, est que l'émergence des conduites liées aux préjugés et aux stéréotypes, et leur aggravation résultent de la situation décrite maintes fois par les spécialistes de l'anthropologie et de la psychosociologie des représentations et des cognitions : il y a inflation et saturation de pensées potentiellement fascistes, violentes, intolérantes ou réductrices dans notre environnement proche ou lointain. Le danger des

réactions aux contextes internationaux et à l'influence des discours de leaders emblématiques d'extrême droite ou intégristes, réside dans la réactivation incessante et obsédante d'une tendance médisante, xénophobe, discriminatrice, empoisonnant les relations sociales. D'autres ambiguïtés sont à mettre en exergue, comme les discours de nombreux membres de partis de gauche français qui défendaient, jusqu'au milieu des années quatre-vingt, le régime soviétique et ignoraient superbement les tragiques persécutions du Goulag et les enfermements psychiatriques abusifs dans ce pays. De même, les dérives du politiquement correct fournissent des exemples des effets paradoxaux de la discrimination positive ou d'un volontarisme forcené, animé d'idéaux nobles. L'une des « perles » de ce volumineux répertoire est l'interdiction de la lecture de l'histoire « Les trois petits cochons » pour les enfants de moins de sept ans dans une école de Batley, en Grande-Bretagne, pour le motif que 60 % des élèves étaient musulmans et que leur « sensibilité religieuse » pouvait être atteinte (*Le Figaro*, 6 mars 2003, p. 1). Notons enfin que la terrible doctrine dite de la « purification ethnique » émanait d'un groupe dirigeant nationaliste qui prétendait défendre l'héritage fédéraliste du titisme, inspiré du marxisme internationaliste, tout en opprimant les nationalités qui allaient vers leur émancipation.

Le racisme, au-delà des actes quotidiens eux-mêmes qu'il faut condamner, se manifeste surtout par cette insistance à vouloir réveiller les effets des préjugés alors qu'ils pourraient être mis en quarantaine, traités ou minorés ; il réside essentiellement dans cette *volonté doctrinale, consistante, malfaisante*, parfois pragmatiquement incarnée dans la haine et matérialisée par des conduites précises d'individus « honnêtement » occupés à « défendre » leurs prés carrés. C'est cet affichage ostentatoire et dogmatique d'un discours de persécution qui s'apparente tendanciellement, par ses conséquences effectivement multiplicatrices et dévastatrices, à un crime contre l'humanité et ses projets les plus grandioses et urgents.

📖 BILLIG Michael (1984) « Racisme, préjugés et discrimination », in MOSCOVICI Serge (sous la dir. de), *Psychologie sociale*, Paris, PUF, pp. 449-472.

BORILLO Daniel (sous la dir. de) (2003), *Lutter contre les discriminations*, Paris, La Découverte.

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME (CNCDH) (2002), *La Lutte contre le racisme et la xénophobie. Rapport d'activité 2001*, Paris, La Documentation française.

DOISE Willem (sous la dir. de) (1979), *Expériences entre groupes*, Paris, Mouton.

ÉCHANGES, SANTÉ, SOCIAL (2002), *La Lutte contre les discriminations*, n° 101, Paris, La Documentation française.

Seca Jean-Marie, « Discrimination », in Gilles Ferréol et Guy Jucquois (éd.), *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*, Paris, Armand Colin, 2003, pp. 94-97.

FERRÉOL Gilles et DEUBEL Philippe (1990) *Économie du travail*, Paris, Armand Colin.

FERRÉOL Gilles (sous la dir. de) (2000), *Dictionnaire de l'Union européenne*, Paris, Armand Colin.

LÉVI-STRAUSS Claude (1949), *Les Structures élémentaires de la parenté*, Paris / La Haye, Mouton.

MAISONNEUVE Jean et LAMY Lubomir (1993), *Psychosociologie de l'amitié*, Paris, PUF.

MAMONTOFF Anne-Marie (2002), « Étude diachronique d'une représentation sociale. Transformation de l'identité tzigane », *Les Cahiers internationaux de psychologie sociale*, n° 53, mars, pp. 46-56.

MOSER Gabriel (1994), *Les Relations interpersonnelles*, Paris, PUF.

NECULAU Adrian (2002) « Les Tziganes de Roumanie. Lecture psychosociologique », *Psihologiã socialã*, n° 9, 1^{er} semestre, pp. 17-42.

SIMON Patrick (sous la dir. de) (2001), *Les Discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social*, Paris, La Documentation française.

☞ **Attitude, ATTRIBUTION (théories de l'-), DROITS DE L'HOMME, Inégalités sociales, Pouvoir, PRÉJUGÉ, Stéréotype, REPRÉSENTATION SOCIALE, VIOLENCE**